



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Dimanche 30 septembre 2018	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Course 1 - 7 : Couvert (Temp : 9 °C) Course 8 - 10 : Faible pluie (Temp. : 9 °C)				
<b>État de la piste</b>	Course 1 - 10 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	2 SC	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	74/74
<b>Paris mutuels</b>	194 907 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Sylvia Toth, Cara Johnston et Crystal Johnston se sont présentées dans le bureau des juges concernant un incident dans le paddock le 16 septembre. Toutes les personnes concernées ont été averties que tout autre cas de conduite inappropriée, en vertu de la règle de la CAJO 6.17 (d), entraînera leur exclusion du paddock pour une période déterminée par les juges.
- Après avoir renoncé à faire appel concernant le jugement SB 50378, le conducteur Mike Healey voit sa suspension de conduite de trois jours rétablie; elle sera en vigueur du 7 au 9 octobre, inclusivement (SB 50929).

#### Courses :

- Clarke Steacy absent de trois courses.
  - Darrell Coville absent de deux courses.
1. Rien à signaler.
  2. Rien à signaler.
  3. Rien à signaler.
  4. Enquête sur le n° 5 « Spirit Shadow » (Stephane Lareau), arrivé en quatrième position, concernant la règle de la CAJO 22.27 (bris d'allure) après le poteau du demi-mille.

Aucune infraction.

Vidéo : <https://youtu.be/8EwJHE3E4Zs>

Le conducteur du n° 2 « Bestoffbest Hanover », Stephane Pouliot, qui est arrivé en septième position, a reçu un avertissement concernant la règle de la CAJO 22.05.01 (e) (permettre à un autre cheval de passer inutilement vers l'intérieur) dans le droit. Rien à signaler.

5. L'entraîneur du n° 5 « See You Men », Daniel Martin, est jugé coupable d'une infraction à la règle de la CAJO 9.11 (tout cheval ayant fait l'objet d'une demande d'échantillon doit être directement amené à l'écurie de rétention) et reçoit une sanction pécuniaire de 200 \$ (SB 50935). Rien à signaler.
6. Examen de la performance du n° 3 « Rebel Child » (Kyle Forgie), qui a couru dans le milieu de la piste avant le poteau du demi-mille; M. Forgie indique que le cheval ne tournait pas correctement. Le vétérinaire de la CAJO L. Atack Berthiaume ne décèle aucun symptôme chez le cheval après la course, mais sa langue était peut-être placée par-dessus le mors. L'entraîneur Gavin Christie fera des ajustements. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Permutation des conducteurs du n° 2 « Sportaction » (Jonathan Lachance) et du n° 4 « Winning Drive » (Richard Simard) pour refléter les choix de conducteur faits dans le bureau des juges avant la date limite. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcool test. Rien à signaler.

Réclamations :

- 3 : le n° 1 « Dali On Up » (une réclamation) de 10 000 \$ par Gary McDonald, (entraîneur) JC. Lavictoire et R. Lavigne
- 3 : le n° 5 « Macktwowilldew » (quatre réclamations) de 10 000 \$ par Gary Volpe (Patrick Shepherd est entraîneur).
- 3 : le n° 8 « Top Desire » (une réclamation) de 10 000 \$ par l'écurie Guy Gagnon (entraîneur).